

États financiers consolidés de

**LE CONSEIL SCOLAIRE DE  
DISTRICT CATHOLIQUE DU  
NOUVEL-ONTARIO**

et le rapport des auditeurs indépendants sur ces états

Pour l'exercice terminé le 31 août 2022

# RAPPORT DE LA DIRECTION

Pour l'exercice ayant pris fin le 31 août 2022

## Responsabilité de la direction quant aux états financiers consolidés

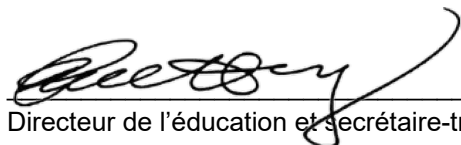
Les états financiers consolidés ci-joints du Conseil scolaire de district catholique du Nouvel-Ontario relèvent de la responsabilité de la direction du Conseil et ont été dressés conformément à la *Loi sur l'administration financière*, à la note de service 2004:B2 du ministère de l'Éducation de l'Ontario et des exigences comptables du Règlement de l'Ontario 395/11 pris en vertu de la *Loi sur l'administration financière*, comme le précise la note 1 des états financiers consolidés.

La préparation des états financiers consolidés fait nécessairement appel à des estimations fondées sur le jugement de la direction, en particulier lorsque les opérations qui touchent l'exercice en cours ne peuvent pas être finalisées avec certitude avant les prochaines périodes.

La direction du Conseil dispose de mécanismes de contrôle interne destinés à fournir l'assurance raisonnable que les actifs sont protégés, que les opérations effectuées sont autorisées et enregistrées dans le respect des exigences législatives et réglementaires, et qu'une information financière fiable est en tout temps disponible aux fins de l'établissement des états financiers consolidés. Ces mécanismes sont soumis à la surveillance et à l'évaluation de la direction.

Le comité de vérification du Conseil se réunit avec la direction et les auditeurs externes pour examiner les états financiers consolidés et discuter de toute question importante touchant la présentation des rapports financiers ou le contrôle interne avant l'approbation par le conseil des états financiers consolidés.

Les états financiers consolidés ont été audités par KPMG s.r.l., auditeurs externes indépendants nommés par le Conseil. Le rapport des auditeurs qui accompagne les états financiers consolidés décrit leurs responsabilités, l'étendue de leur examen et leur opinion relative aux états financiers consolidés du Conseil.

  
\_\_\_\_\_  
Directeur de l'éducation et secrétaire-trésorier

  
\_\_\_\_\_  
Surintendante d'affaires et de finances

le 30 novembre 2022



KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.  
Times Square  
1760, rue Regent, unité 4  
Sudbury ON P3E 3Z8  
Canada  
Téléphone 705-675-8500  
Télécopieur 705-675-7586

## RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Rapport aux conseillers et conseillères scolaires du Conseil scolaire de district catholique du Nouvel-Ontario

### **Opinion**

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints du Conseil scolaire de district catholique du Nouvel-Ontario (« l'entité ») qui comprennent

- l'état consolidé de la situation financière au 31 août 2022
- l'état consolidé des résultats et du surplus accumulé pour l'exercice terminé à cette date
- l'état consolidé de l'évolution de la dette nette pour l'exercice terminé à cette date
- l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date
- ainsi que les notes, qui comprennent un sommaire des principales conventions comptables et d'autres informations explicatives

(ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du Conseil scolaire de district catholique du Nouvel-Ontario au 31 août 2022, ainsi que de ses résultats et du surplus accumulé consolidés, de l'évolution de la dette nette consolidés et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice terminé à cette date, conformément à la méthode de comptabilité décrite dans la note 1 de ces états financiers consolidés.

### **Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers** » de notre rapport des auditeurs.

Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.



### ***Observations – Référentiel d'information financière***

Nous attirons l'attention sur la note 1 des états financiers, qui décrit le référentiel d'information financière applicable et les différences importantes entre ce référentiel d'information financière et les normes comptables du secteur public canadien. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

### ***Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers***

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément à la méthode de comptabilité décrite dans la note 1 ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

### ***Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers***

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport des auditeurs sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport des auditeurs. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante au contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.



Page 4

- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités de l'entité du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

*KPMG LLP*

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Sudbury, Canada

Le 30 novembre 2022

# LE CONSEIL SCOLAIRE DE DISTRICT CATHOLIQUE DU NOUVEL-ONTARIO

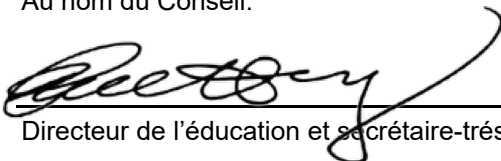
État consolidé de la situation financière

Au 31 août 2022, avec informations comparatives de 2021

	2022	2021
<b>Actif financier</b>		
Liquidités	2 217 313 \$	6 037 328 \$
Comptes débiteurs (note 2)	59 205 175	55 305 298
Actifs destinés à la vente (note 11)	2 400	-
Total de l'actif financier	61 424 888	61 342 626
<b>Passif financier</b>		
Comptes créditeurs et charges à payer (note 4)	15 606 948	12 356 152
Dettes à long terme (note 5)	29 396 723	32 281 570
Revenus reportés (note 6)	4 428 902	5 691 647
Avantages sociaux futurs (note 7)	1 033 426	1 321 955
Apports en capital reportés (note 8)	122 163 806	117 788 154
Total du passif financier	172 629 805	169 439 478
Dette nette	(111 204 917)	(108 096 852)
<b>Actif non financier</b>		
Frais payés d'avance (note 9)	602 099	1 213 361
Immobilisations corporelles (note 11)	134 584 690	130 480 461
Total de l'actif non financier	135 186 789	131 693 822
Réclamations (note 17)		
Engagements (note 19)		
Surplus accumulé (note 12)	23 981 872 \$	23 596 970 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

Au nom du Conseil:

  
Directeur de l'éducation et secrétaire-trésorier

  
Présidente du Conseil

# LE CONSEIL SCOLAIRE DE DISTRICT CATHOLIQUE DU NOUVEL-ONTARIO

État consolidé des résultats et du surplus accumulé

Exercice clos le 31 août 2022, avec informations comparatives de 2021

	Budget 2022 (note 21)	Résultats 2022	Résultats 2021
<b>Recettes</b>			
Subventions provinciales			
- pour les besoins des élèves (note 14)	114 831 278 \$	112 234 144 \$	113 186 631 \$
- autres (note 20)	2 302 703	5 390 546	4 741 921
- amortissement des apports en capital reportés (note 8)	7 847 353	8 415 258	8 244 223
Subventions fédérales et droits de scolarité			
- Premières nations	847 378	832 025	526 375
Autres revenus - conseils scolaires	150 000	56 680	90 463
Autres droits de scolarité et revenus	1 154 665	2 087 077	1 715 331
Revenus de placement	60 000	68 348	63 656
Collecte de fonds des écoles	1 600 300	1 334 626	330 733
<b>Total des revenus</b>	<b>128 793 677</b>	<b>130 418 704</b>	<b>128 899 333</b>
<b>Dépenses (note 15)</b>			
Enseignement	89 823 109	88 932 654	90 121 991
Administration	5 681 647	5 149 099	5 322 169
Transport	7 167 341	6 818 986	6 579 071
Installations destinées aux élèves	21 018 878	20 932 895	19 521 989
Autres dépenses (note 20)	3 330 344	6 777 308	5 679 228
Activités financées par les écoles	1 600 000	1 422 860	340 813
<b>Total des dépenses</b>	<b>128 621 319</b>	<b>130 033 802</b>	<b>127 565 261</b>
<b>Surplus annuel</b>	<b>172 358</b>	<b>384 902</b>	<b>1 334 072</b>
<b>Surplus accumulé, début de l'exercice</b>	<b>23 596 970</b>	<b>23 596 970</b>	<b>22 262 898</b>
<b>Surplus accumulé, fin de l'exercice</b>	<b>23 769 328 \$</b>	<b>23 981 872 \$</b>	<b>23 596 970 \$</b>

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.



# LE CONSEIL SCOLAIRE DE DISTRICT CATHOLIQUE DU NOUVEL-ONTARIO

État consolidé de l'évolution de la dette nette

Exercice clos le 31 août 2022, avec informations comparatives de 2021

	Budget 2022 (note 21)	Résultats 2022	Résultats 2021
Surplus annuel	172 358 \$	384 902 \$	1 334 072 \$
Immobilisations			
Acquisition d'immobilisations corporelles	(13 585 683)	(13 120 276)	(10 157 773)
Amortissement des immobilisations corporelles	8 388 047	9 009 947	8 781 158
Produit de la vente d'immobilisations corporelles	-	6 700	-
Gains sur disposition d'immobilisations	-	(3 000)	-
Transfert aux actifs destinés à la vente	-	2 400	-
	(5 025 278)	(3 719 327)	(42 543)
Frais payés d'avance			
Acquisition de frais payés d'avance	-	(602 099)	(1 213 361)
Utilisation de frais payés d'avance	1 213 361	1 213 361	1 138 484
	1 213 361	611 262	(74 877)
Augmentation de la dette nette	(3 811 917)	(3 108 065)	(117 420)
Dette nette, début de l'exercice	(108 096 852)	(108 096 852)	(107 979 432)
Dette nette, fin de l'exercice	(111 908 769) \$	(111 204 917) \$	(108 096 852) \$

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

# LE CONSEIL SCOLAIRE DE DISTRICT CATHOLIQUE DU NOUVEL-ONTARIO

État consolidé des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 août 2022, avec informations comparatives de 2021

	2022	2021
Liquidités provenant de (utilisées pour)		
Fonctionnement		
Surplus annuel	384 902 \$	1 334 072 \$
Rajustements pour		
Amortissement des immobilisations corporelles	9 009 947	8 781 158
Amortissement des apports en capital reportés	(8 415 258)	(8 244 223)
Transfert aux actifs destinées à la vente	2 400	-
Gains sur disposition d'immobilisations	( 3 000)	-
	<u>978 991</u>	<u>1 871 007</u>
Sources (utilisations)		
Diminution (augmentation) des comptes débiteurs	(1 891 146)	972 142
Diminution (augmentation) des actifs destinées à la vente	( 2 400)	664 383
Augmentation (diminution) des comptes créditeurs et des charges à payer	3 250 796	(6 180 675)
Augmentation (diminution) des revenus reportés	(1 262 745)	1 842 220
Diminution des avantages sociaux futurs	(288 529)	(274 500)
Diminution (augmentation) des frais payés d'avance	611 262	(74 877)
	<u>1 396 229</u>	<u>(1 180 300)</u>
Opérations liées aux immobilisations		
Flux de trésorerie servant à l'acquisition d'immobilisations corporelles	(13 120 276)	(10 157 773)
Produit de la vente d'immobilisations corporelles	6 700	-
	<u>(13 113 576)</u>	<u>(10 157 773)</u>
Financement		
Diminution (augmentation) des comptes débiteurs - Gouvernement de l'Ontario immobilisations approuvées	(2 008 731)	4 093 706
Dette remboursée	(2 884 847)	(3 437 214)
Augmentation des apports en capital reportés	12 790 910	9 084 643
	<u>7 897 332</u>	<u>9 741 135</u>
Changement net des liquidités	(3 820 015)	(1 596 938)
Liquidités, début de l'exercice	6 037 328	7 634 266
Liquidités, fin de l'exercice	<u>2 217 313 \$</u>	<u>6 037 328 \$</u>

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

# LE CONSEIL SCOLAIRE DE DISTRICT CATHOLIQUE DU NOUVEL-ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 août 2022

---

## 1. Conventions comptables importantes

Les états financiers consolidés ont été dressés par le Conseil scolaire de district catholique du Nouvel-Ontario « le Conseil » en appliquant la méthode de comptabilité décrite ci-après.

### a) Référentiel comptable

Ces états financiers consolidés ont été préparés conformément à la *Loi sur l'administration financière*, à la note de service 2004:B2 du ministère de l'Éducation de l'Ontario et aux exigences comptables du Règlement de l'Ontario 395/11 pris en vertu de la *Loi sur l'administration financière*.

La *Loi sur l'administration financière* exige que les états financiers consolidés soient dressés conformément aux normes comptables définies par le ministère compétent de la province de l'Ontario. Une directive a été communiquée par le ministère de l'Éducation de l'Ontario dans la note de service 2004:B2 en vertu de laquelle les conseils doivent adopter les normes comptables du secteur public canadien à partir de leur exercice se terminant le 31 août 2004. La note précise également que la loi est susceptible de modifier l'application de ces normes.

En 2011, le gouvernement a adopté le Règlement de l'Ontario 395/11 de la *Loi sur l'administration financière*. Le Règlement exige que les contributions reçues ou recevables aux fins de l'acquisition ou du développement d'immobilisations corporelles amortissables aux fins de la prestation de services ainsi que les contributions sous forme d'actifs d'immobilisations corporelles aux fins de la prestation de services soient déclarées comme des apports en capital reportés dans l'état des résultats consolidés pendant les périodes durant lesquelles ces immobilisations sont utilisées pour la prestation de services au même taux que celui utilisé pour constater leur amortissement. De plus, le Règlement exige que si la valeur comptable nette d'une immobilisation corporelle amortissable est réduite pour toute autre raison que l'amortissement, l'entité constate une réduction proportionnelle des apports en capital reportés et une augmentation proportionnelle du revenu. Pour les conseils scolaires de l'Ontario, ces contributions sont les paiements de transfert du gouvernement, les apports grevés d'affectation d'origine externe et, autrefois, les recettes de l'impôt local.

Les conventions comptables imposées par le Règlement de l'Ontario 395/11 sont nettement différentes des exigences des normes comptables du secteur public canadien en vertu desquelles :

- les paiements de transfert du gouvernement non assortis d'une règle créant un passif doivent être constatés comme revenus par le bénéficiaire, sous réserve de l'approbation de l'auteur du transfert et du respect des critères d'admissibilité, conformément au chapitre SP 3410 des normes comptables du secteur public ;
- les apports grevés d'affectation d'origine externe doivent être constatés comme revenus durant la période pendant laquelle ils sont utilisés dans le ou les buts spécifiés, conformément au chapitre SP 3100 des normes comptables du secteur public ;

# LE CONSEIL SCOLAIRE DE DISTRICT CATHOLIQUE DU NOUVEL-ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 août 2022

---

## 1. Conventions comptables importantes (suite)

### a) Référentiel comptable (suite)

- les revenus tirés d'impôts locaux doivent être constatés comme revenus lorsqu'ils ont été reçus ou sont recevables, conformément au chapitre SP 3510 des normes comptables du secteur public.

Par conséquent, les revenus constatés dans l'état des résultats consolidés et certains revenus reportés et apports en capital reportés seraient enregistrés différemment en vertu des normes comptables du secteur public canadien.

### b) Périmètre comptable

Les états financiers consolidés reflètent les actifs, passifs, revenus et charges du périmètre comptable. Le périmètre comptable englobe toutes les organisations qui doivent rendre compte de leur gestion financière et de l'administration de leurs ressources au Conseil et qui relèvent de l'autorité de ce dernier.

Les fonds générés par les écoles, y compris les actifs, passifs, revenus et charges des différentes organisations qui existent au niveau scolaire et qui relèvent de l'autorité du Conseil, sont reflétés dans les états financiers consolidés.

Entités consolidées

- Le Consortium de services aux élèves de Sudbury (note 18)
- Fonds générés par les écoles

Les opérations entre les services et entre les organisations ainsi que leurs soldes respectifs sont éliminées.

### c) Fonds en fiducie

Étant donné que les fonds en fiducie et les opérations connexes qu'administre le Conseil ne relèvent pas de son autorité, ils ne sont pas inclus dans les états financiers consolidés.

### d) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique, moins les amortissements cumulés. Le coût historique d'un actif comprend les montants qui sont directement attribuables à son acquisition, sa construction ou son amélioration, ainsi que les intérêts liés à son financement durant sa construction, le cas échéant. En l'absence de documents relatifs au coût historique, d'autres méthodes ont été utilisées pour estimer les coûts et les amortissements cumulés.

Les locations-acquisitions dans le cadre desquelles un bailleur transfère en substance tous les avantages et les risques inhérents à la propriété de l'actif sont comptabilisées comme étant des immobilisations corporelles louées. Tous les autres contrats de location sont comptabilisés comme étant des contrats de location-exploitation et les paiements connexes sont imputés aux dépenses à mesure que celles-ci sont engagées.

# LE CONSEIL SCOLAIRE DE DISTRICT CATHOLIQUE DU NOUVEL-ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 août 2022

## 1. Conventions comptables importantes (suite)

### d) Immobilisations corporelles (suite)

Les immobilisations corporelles, à l'exception des terrains, sont amorties selon la méthode linéaire et en fonction de leur durée de vie probable de la manière suivante :

<b>Actifs</b>	<b>Durée de vie probable (en années)</b>
Aménagements des terrains ayant une durée de vie limitée	15
Bâtiments et aménagements des bâtiments	40
Structures non permanentes	20
Autres bâtiments	20
Fourniture initiale des écoles	10
Mobilier	10
Matériel	5 - 15
Matériel informatique	3
Logiciels	5
Véhicules	5 - 10
Améliorations locatives	Pendant la durée du bail

Les immobilisations en construction, de même que les immobilisations qui ont engendré des coûts avant leur acquisition ou leur construction, ne sont pas amorties tant qu'elles ne sont pas prêtes à être mises en service.

Les terrains définitivement mis hors service et conservés en attendant leur revente sont comptabilisés au coût ou à leur valeur de réalisation nette, selon le moindre de ces deux montants. Le coût d'un terrain englobe les montants consacrés aux améliorations visant à préparer le terrain pour le vendre ou le viabiliser. Les bâtiments définitivement mis hors service de façon permanente ne sont plus amortis : ils sont comptabilisés soit à leur valeur comptable, soit à leur valeur réalisable nette, selon celle des deux qui est la moindre. Les immobilisations qui répondent au critère de ce qui constitue un actif financier sont reclassées dans l'état de la situation financière consolidé comme «actifs destinées à la vente».

Les œuvres d'art et les biens culturels et historiques ne sont pas parmi les actifs dans ces états financiers.

### e) Revenus reportés

Certains montants reçus en vertu d'une loi, d'un règlement ou d'une entente ne peuvent être utilisés qu'aux fins de programmes, de services ou d'opérations spécifiques. Ces montants sont constatés comme revenus pour l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées ou les services sont offerts.

# LE CONSEIL SCOLAIRE DE DISTRICT CATHOLIQUE DU NOUVEL-ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 août 2022

---

## 1. Conventions comptables importantes (suite)

### f) Apports en capital reportés

Les contributions reçues ou recevables aux fins de l'acquisition ou du développement d'immobilisations corporelles amortissables aux fins de la prestation de services ou toutes contributions sous forme d'immobilisations corporelles reçues ou recevables aux fins de la prestation de services sont déclarées comme des apports en capital reportés, conformément au Règlement de l'Ontario 395/11 pris en vertu de la *Loi sur l'administration financière*. Ces montants sont déclarés comme des revenus au même taux que celui utilisé pour constater leur amortissement. Les comptes suivants appartiennent à cette catégorie :

- Les paiements de transfert du gouvernement reçus ou recevables aux fins d'immobilisation;
- Les autres apports grevés d'affectation reçus ou recevables aux fins d'immobilisation;
- Les revenus tirés d'impôts fonciers qui servaient autrefois à financer des immobilisations.

### g) Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs

Le Conseil offre des prestations de retraite déterminées et d'autres avantages sociaux futurs à certains groupes d'employés. Ces prestations incluent les prestations de retraite, d'assurance vie et d'assurance mort accidentelle et mutilation, d'assurance santé et de soins dentaires, des gratifications de retraite ainsi qu'une assurance pour l'indemnisation des travailleurs. Le Conseil a adopté les politiques suivantes relativement à la comptabilisation de ces avantages sociaux :

Dans le cadre des conventions collectives ratifiées pour les employés syndiqués qui négocient au niveau central et des discussions centrales ratifiées avec les Directeurs et directeurs adjoints d'école, les fiducies de soins de santé au bénéfice des employés (FSSBE) suivantes ont été établies en 2016-2017 : FEESO, AEFO. Les FSSBE suivantes ont été établies en 2017-2018 : SCFP ainsi que les employées et employés non syndiqués, y compris les Directeurs et les directeurs adjoints. Les FSSBE offrent des prestations de soins de santé, de soins dentaires et d'assurance vie aux enseignants, aux travailleurs en éducation, aux autres membres du personnel du conseil scolaire. Présentement, les FSSBE de l'AEFO, de la FEESO, du SCFP et de la FENSÉO offrent aussi des avantages sociaux aux personnes ayant pris leur retraite avant la date de participation du Conseil à la FSSBE. Ces prestations sont offertes dans le cadre d'une structure de gouvernance conjointe entre les groupes de négociation/employés, les associations de conseillers scolaires et le gouvernement de l'Ontario. Le Conseil ne gère plus les avantages sociaux pour les soins de santé, les soins dentaires et l'assurance-vie pour ses employés.

# LE CONSEIL SCOLAIRE DE DISTRICT CATHOLIQUE DU NOUVEL-ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 août 2022

---

## 1. Conventions comptables importantes (suite)

### g) Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs (suite)

Les conseils scolaires doivent remettre mensuellement le montant négocié par équivalent à temps plein (ETP).

Le financement pour les FSSBE est basé sur le financement existant des avantages sociaux qui est intégré dans les Subventions pour les besoins des élèves (SBE), incluant le financement additionnel du ministère de l'Éducation sous la forme d'une contribution de la Couronne et un ajustement pour la stabilité.

Le Conseil a adopté les principes énoncés ci-après relativement à la comptabilisation de ces prestations.

- i) Les coûts des régimes de retraite auto-assurés et des autres régimes d'avantages sociaux sont établis par calcul actuariel. Des prévisions relatives à la progression des salaires, à la valeur des jours de maladie accumulés à la retraite, à l'évolution des coûts de l'assurance et des soins de santé, aux taux de rétablissement des personnes en congé d'invalidité, aux taux d'inflation à long terme et aux taux d'escompte sont faites par la direction.

Le coût des gratifications de retraite est déterminé de façon actuarielle en utilisant le salaire de l'employé, les jours de maladie accumulés (le cas échéant) et les années de service au 31 août 2012 ainsi que la meilleure estimation de la direction des taux d'actualisation. Les gains et pertes actuariels découlant de la modification du taux d'actualisation sont amortis sur la durée de vie résiduelle moyenne prévue du groupe d'employés.

Pour les prestations de retraite auto-assurées et les autres avantages sociaux futurs qui sont acquis ou accumulés au cours des périodes de service assurées par les employés, comme les prestations d'assurance vie et de soins de santé pour les retraités, le coût est déterminé de façon actuarielle en utilisant la méthode des avantages projetés au prorata du service. Selon cette méthode, les coûts des avantages sont comptabilisés sur la durée de vie résiduelle moyenne prévue du groupe d'employés.

Pour les obligations auto-assurées découlant d'événements particuliers, tels que les indemnités d'accident du travail et d'assurance invalidité de longue durée, le coût est immédiatement comptabilisé dans la période pendant laquelle les événements se produisent. Les gains et les pertes actuariels liés à ces avantages sont comptabilisés immédiatement dans la période au cours de laquelle ils surviennent.

- ii) Les coûts des prestations de régimes de retraite à prestations déterminées interentreprises, tels que les rentes du Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario, sont les cotisations de l'employeur dues au régime au cours de la période.

# LE CONSEIL SCOLAIRE DE DISTRICT CATHOLIQUE DU NOUVEL-ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 août 2022

---

## 1. Conventions comptables importantes (suite)

### g) Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs (suite)

- iii) Les coûts des prestations assurées sont la portion de l'employeur des primes d'assurance dues pour la couverture des employés au cours de la période.

### h) Transferts gouvernementaux

Les paiements de transfert du gouvernement, qui incluent les subventions législatives, sont comptabilisés dans les états financiers consolidés au cours de la période pendant laquelle surviennent les événements qui donnent lieu à ces paiements, à la condition que ces derniers soient autorisés, que les critères d'admissibilité auxdits paiements aient été respectés et qu'une estimation raisonnable de leur montant soit possible. Si les paiements de transfert du gouvernement contiennent des clauses qui donnent lieu à un élément de passif, ils sont reportés et constatés comme revenus lorsque les conditions sont remplies.

Les paiements de transfert du gouvernement destinés à financer des immobilisations sont reportés conformément au Règlement 395/11, comptabilisés comme apports en capital reportés (ACR) et constatés comme revenus dans l'état financier consolidé des résultats au même taux et pendant les mêmes périodes d'amortissement de l'actif.

### i) Montants budgétés

Des montants budgétés, tirés du budget approuvé par les conseillères et conseillers scolaires, sont fournis à des fins de comparaison. Le budget approuvé par les conseillères et conseillers scolaires est établi selon le modèle de financement des conseils scolaires prescrit par le gouvernement provincial. Il est utilisé pour gérer les dépenses de programme conformément aux lignes directrices du modèle de financement.

### j) Utilisation des prévisions

L'établissement des états financiers consolidés en conformité avec les principes comptables généralement reconnus exige que la direction énonce des estimations et des hypothèses qui affectent les montants comptabilisés des actifs et des passifs et la divulgation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers consolidés que les montants comptabilisés des revenus et des charges au cours de l'exercice. Les comptes soumis à un important degré d'estimation incluent les charges à payer, la provision pour créances douteuses et les obligations liées aux avantages sociaux futurs. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

### k) Revenus des impôts fonciers prélevés aux fins scolaires

Selon les normes comptables pour le secteur public canadien, l'entité qui détermine et établit le taux d'impôt comptabilise les revenus dans les états financiers, qui dans le cas du conseil, est la province de l'Ontario. Par conséquent, les revenus des impôts fonciers prélevés aux fins scolaires reçues des municipalités sont comptabilisés dans le cadre des subventions pour les besoins des élèves, sous la rubrique des impôts fonciers prélevés aux fins scolaires.



# LE CONSEIL SCOLAIRE DE DISTRICT CATHOLIQUE DU NOUVEL-ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 août 2022

## 2. Comptes débiteurs

	2022	2021
Gouvernement de l'Ontario	51 254 746	\$ 48 715 773 \$
Conseils scolaires	161 687	160 383
Gouvernement du Canada	3 152 686	2 453 586
Municipalités	1 329 057	1 337 006
Autres	3 306 999	2 638 550
	59 205 175 \$	55 305 298 \$

### Gouvernement de l'Ontario

La province de l'Ontario (« la province ») a remplacé le financement variable des immobilisations par une subvention ponctuelle de soutien de la dette en 2009-2010. Le Conseil a reçu une subvention ponctuelle pour couvrir ses emprunts pour immobilisations au 31 août 2010 corroborés par les programmes d'immobilisations existants. Le Conseil reçoit cette subvention en numéraire pendant la période résiduelle des instruments d'emprunt pour immobilisations existants. Il se peut que le Conseil reçoive par ailleurs des subventions annuelles destinées à financer leurs programmes d'immobilisations qui seraient dans ce cas elles aussi reflétées dans ce compte débiteur.

Au 31 août 2022, le Conseil a un compte débiteur envers la province de 37 410 280 \$ relatif aux subventions pour immobilisations (2021 - 35 401 549 \$).

Le ministère de l'Éducation a mis en place une stratégie de gestion de la trésorerie à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018. Dans le cadre de cette stratégie, le ministère retarde une partie du versement de la subvention aux conseils scolaires lorsque l'excédent accumulé ajusté et les soldes des revenus reportés dépassent certains critères énoncés par le ministère. Le solde des paiements de subventions différées inclus dans le solde à recevoir du gouvernement de l'Ontario au 31 août 2022 est 11 644 446 \$ (2021 - 12 681 770 \$).

## 3 Marge de crédit

Le Conseil maintient une marge de crédit d'exploitation à demande, dont le montant autorisé est 10 000 000 \$, servant à financer les dépenses courantes et les dépenses en immobilisations devant être refinancées à long terme par l'Office ontarien de financement. L'emprunt porte intérêt au taux préférentiel de la Caisse centrale Desjardins, moins 0,50 %. Au 31 août 2022, le solde se chiffre à Néant \$ (2021 - Néant \$).

# LE CONSEIL SCOLAIRE DE DISTRICT CATHOLIQUE DU NOUVEL-ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 août 2022

## 4. Comptes créditeurs et charges à payer

	2022	2021
Liés à la paie	2 822 599 \$	2 866 738 \$
Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail	1 174 231	1 336 335
Divers	11 029 469	5 998 796
Gouvernement de l'Ontario	260 167	1 599 375
Gouvernement du Canada	22 681	15 219
Municipalités	2 509	3 610
Dus à d'autres conseils scolaires	295 292	536 079
	<b>15 606 948 \$</b>	<b>12 356 152 \$</b>

## 5. Dettes à long terme

La dette nette à long terme comptabilisée comprend :

	2022	2021
Caisse Populaire (a)	347 488 \$	1 042 463 \$
Office ontarien de financement (b)	29 049 235	31 239 107
	<b>29 396 723 \$</b>	<b>32 281 570 \$</b>

### a) Caisse Populaire

Le prêt à long terme émis par la Caisse Populaire porte les conditions suivantes :

Solde	Taux d'intérêt	Échéance
347 488 \$	3,08 %	2023

### b) Office ontarien de financement

L'Office ontarien de financement (« OOF ») a été créé le 15 novembre 1993 en tant qu'organisme de la province de l'Ontario et, à ce titre, est considérée comme une partie liée au conseil.

# LE CONSEIL SCOLAIRE DE DISTRICT CATHOLIQUE DU NOUVEL-ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 août 2022

## 5. Dettes à long terme (suite)

### b) Office ontarien de financement (suite)

Le Conseil a certains prêts à long terme émis par l'OOF qui portent les conditions suivantes :

Solde	Taux d'intérêt	Échéance
2 629 659	4,56 %	2031
1 630 254	4,90 %	2033
4 472 496	5,06 %	2034
1 555 178	5,23 %	2035
1 552 690	3,97 %	2036
1 684 906	3,56 %	2037
3 172 944	3,80 %	2038
4 939 427	3,80 %	2038
1 010 243	3,80 %	2038
6 110 010	3,80 %	2038
291 428	4,00 %	2039

Les versements du capital et des intérêts sur les dettes nettes à long terme échues au 31 août 2022 sont exigibles de la façon suivante :

	Capital	Intérêts	Total
2023	1 961 905 \$	1 205 646 \$	3 167 551 \$
2024	1 684 323	1 132 598	2 816 921
2025	1 757 311	1 059 610	2 816 921
2026	1 833 520	983 401	2 816 921
2027	1 913 095	903 826	2 816 921
Par la suite	20 246 569	4 272 994	24 519 563
	29 396 723 \$	9 558 075 \$	38 954 798 \$

# LE CONSEIL SCOLAIRE DE DISTRICT CATHOLIQUE DU NOUVEL-ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 août 2022

## 6. Revenus reportés

Tout revenu reçu et mis de côté à des fins précises prévues par une loi, un règlement ou une entente est inclus dans le revenu reporté et comptabilisé dans l'état de la situation financière consolidé.

Au 31 août 2022, le revenu mis de côté à des fins précises prévues par une loi, un règlement ou une entente et inclus dans les revenus reportés incluait ce qui suit :

	Solde au 31 août 2021	Contributions reçues	Transfert aux revenus	Transfert aux apports en capital reportés	Solde au 31 août 2022
Montants affectés par la loi, un règlement ou une entente :					
Enfance en difficulté	715 248	\$ 226 111	\$ (279 049)	–	\$ 662 310
Formation en analyse comportement appliqué	29 358	19 160	(9 899)	–	38 619
Réaménagement de Garderies	89 972	–	–	–	89 972
Réfection des écoles	966 546	1 999 768	(705 608)	(1 594 777)	665 929
Éducation autochtone	1 816 492	529 645	(649 162)	–	1 696 975
Autres	1 527 936	95 954	(901 586)	–	722 304
Produit de l'aliénation	546 095	6 698	–	–	552 793
<b>Total</b>	<b>5 691 647</b>	<b>\$ 2 877 336</b>	<b>\$ (2 545 304)</b>	<b>\$ (1 594 777)</b>	<b>\$ 4 428 902</b>

# LE CONSEIL SCOLAIRE DE DISTRICT CATHOLIQUE DU NOUVEL-ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 août 2022

## 7. Avantages sociaux futurs

	2022			
	Prestations de retraite	Autres avantages sociaux futurs des employés	Congés de maladie accumulés	Total avantages sociaux futurs des employés
Obligations et passif au titre des avantages sociaux futurs des employés cumulés au 31 août	544 444 \$	387 799 \$	133 799 \$	1 066 042 \$
Pertes actuarielles non amorties au 31 août	(32 616)	-	-	(32 616)
Obligations et passif au titre des avantages sociaux futurs des employés au 31 août	511 828 \$	387 799 \$	133 799 \$	1 033 426 \$
Coût des prestations et des intérêts pour l'exercice considéré	12 771 \$	6 177 \$	133 799 \$	152 747 \$
Constatation des pertes (gains) actuarielles non amorties dans les modifications du régime/compressions	22 947	77 597	(51 578)	48 966
Charges * au titre des avantages sociaux futurs des employés	35 718 \$	83 774 \$	82 221 \$	201 713 \$
Paiements des prestations	289 181 \$	78 336 \$	122 725 \$	490 242 \$

\* À l'exclusion des cotisations de retraite au Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario, un régime de retraite à employeurs multiples, décrit ci-après.

# LE CONSEIL SCOLAIRE DE DISTRICT CATHOLIQUE DU NOUVEL-ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 août 2022

## 7. Avantages sociaux futurs (suite)

	2021			
	Prestations de retraite	Autres avantages sociaux futurs des employés	Congés de maladie accumulés	Total avantages sociaux futurs des employés
Obligations et passif au titre des avantages sociaux futurs des employés cumulés au 31 août	854 113 \$	382 361 \$	174 303 \$	1 410 777 \$
Pertes actuarielles non amorties au 31 août	(88 822)	-	-	(88 822)
Obligations et passif au titre des avantages sociaux futurs des employés au 31 août	765 291 \$	382 361 \$	174 303 \$	1 321 955 \$
Coût des prestations et des intérêts pour l'exercice considéré	13 919 \$	5 071 \$	174 303 \$	193 293 \$
Coût des modifications du régime	-	251 478	-	251 478
Constatation des pertes (gains) actuarielles non amorties dans les modifications du régime/compressions	31 960	(155 965)	87 786	(36 219)
Charges * au titre des avantages sociaux futurs des employés	45 879 \$	100 584 \$	262 089 \$	408 552 \$
Paiements des prestations	332 420 \$	160 830 \$	189 802 \$	683 052 \$

\* À l'exclusion des cotisations de retraite au Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario, un régime de retraite à employeurs multiples, décrit ci-après.

# LE CONSEIL SCOLAIRE DE DISTRICT CATHOLIQUE DU NOUVEL-ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 août 2022

---

## 7. Avantages sociaux futurs (suite)

### Prestations de retraite

(i) Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario

Le personnel enseignant et les groupes d'employés connexes peuvent devenir membres du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario. Les cotisations de l'employeur pour ces employés sont fournies directement par la province de l'Ontario. Les charges de retraite et les obligations liées à ce régime représentent une responsabilité directe de la province. Par conséquent, aucun coût ni aucun passif lié à ce régime n'est inclus dans les états financiers consolidés du Conseil.

(ii) Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario

Tous les employés non enseignants du Conseil peuvent devenir membres du Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario (RREMO), un régime de retraite à employeurs multiples. Le régime procure des prestations de retraite à prestations déterminées aux employés selon leur nombre d'années de service et les taux de rémunération. Les cotisations au régime du Conseil équivalent aux cotisations de l'employé. Au cours de l'exercice terminé le 31 août 2022, le Conseil a cotisé 1 998 351 \$ (2021 - 2 054 031 \$) au régime. Comme il s'agit d'un régime de retraite à employeurs multiples, ces cotisations sont les charges de prestations de retraite du Conseil. Aucun passif découlant de ce genre de régime de retraite n'est inclus dans les états financiers du Conseil.

(iii) Gratifications de retraite

Le Conseil procure des gratifications de retraite à certains groupes d'employés embauchés avant certaines dates. Le Conseil procure ces prestations par l'intermédiaire d'un régime de prestations déterminées sans capitalisation. Les coûts des prestations et le passif au titre de prestations liés à ce régime sont inclus dans les états financiers du Conseil. Le montant des gratifications payable aux employés admissibles est fondé sur leur salaire, sur leurs jours de congé accumulés et sur leur nombre d'années de service jusqu'au 31 août 2012.

(iv) Assurance vie à la retraite et soins de santé

Le Conseil continue d'offrir ou subventionne d'une façon indirecte des avantages au titre de l'assurance vie, de l'assurance dentaire et des soins de santé à certains groupes d'employés à partir de leur retraite jusqu'à ce que les membres atteignent l'âge de 65 ans. Ces cotisations sont fondées sur les antécédents du Conseil et les cotisations des retraités peuvent être subventionnées par le Conseil. Les coûts des prestations et le passif au titre des prestations liées à ce régime sont inclus dans les états financiers du Conseil. À partir du 1er septembre 2013, les employés prenant leur retraite à cette date ou après cette date ne sont plus admissibles aux cotisations subventionnées ou aux contributions versées par le Conseil.

### Autres avantages sociaux futurs des employés

(i) Obligations concernant la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail

Le Conseil est un employeur de l'annexe 2 aux termes de la *Loi de 1997 sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail* et, à ce titre, assume la

# LE CONSEIL SCOLAIRE DE DISTRICT CATHOLIQUE DU NOUVEL-ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 août 2022

## 7. Avantages sociaux futurs (suite)

### Autres avantages sociaux futurs des employés (suite)

responsabilité du paiement de toutes les réclamations à ses travailleurs blessés aux termes de la Loi. Le Conseil ne finance pas ces obligations préalablement aux paiements faits en vertu de la Loi. Les coûts des prestations et le passif au titre des prestations liés à ce régime sont inclus dans les états financiers du Conseil. Les conseils scolaires doivent verser un montant complémentaire pendant une période n'excédant pas quatre ans et six mois aux employés recevant des paiements de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents de travail, si une disposition de la convention collective négociée avant 2012 le stipulait.

#### (ii) Prestations d'assurance vie et des soins de santé en cas d'invalidité de longue durée

Les coûts de la rémunération versée aux employés en congé d'invalidité de longue durée sont entièrement assurés et ne sont pas inclus dans ce régime.

#### (iii) Suppléments aux prestations de congé de maladie

Les employés peuvent reporter à l'année suivante seulement un maximum de onze crédits de congé de maladie inutilisés pendant l'année en cours pour compléter leur salaire s'ils reçoivent des prestations dans le cadre du régime de congé de maladie et d'invalidité de courte durée au cours de l'année concernée.

Aux fins de comptabilité, l'évaluation des obligations au titre des prestations constituées pour le supplément aux congés de maladie repose sur les hypothèses actuarielles pour les événements à venir déterminés au 31 août 2022, de même que sur le salaire moyen par jour et les jours de congé accumulés par les employés au 31 août 2022.

### Hypothèses utilisées aux fins des évaluations actuarielles

Les obligations au titre des prestations constituées pour les futurs régimes d'avantages sociaux des employés au 31 août 2022, reposent sur les hypothèses actuarielles des futurs événements déterminés aux fins de comptabilité en date du 31 août 2022, de même que sur le salaire quotidien moyen à jour et les jours de congé de maladie accumulés (le cas échéant) au 31 août 2022. Ces évaluations prennent en compte les modifications du régime décrit ci-dessus et les hypothèses économiques utilisées pour ces valeurs constituent les meilleures estimations des taux anticipés de

	2022	2021
Croissance salariale	2,0 % par année	2,0 % par année
Hausse des coûts d'assurance et de soins de santé	5,0 % par année	5,0 % par année
Hausse des coûts d'assurance dentaire	5,0 % par année	5,0 % par année
Taux d'actualisation des obligations	3,9 %	1,8 %
Taux d'inflation	2,0%	1,5 %



# LE CONSEIL SCOLAIRE DE DISTRICT CATHOLIQUE DU NOUVEL-ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 août 2022

## 8. Apports en capital reportés

Les apports en capital reportés sont les subventions et contributions reçues aux fins de l'acquisition d'immobilisations corporelles amortissables, conformément au Règlement de l'Ontario 395/11 et dépensé à la fin de l'exercice. Ces montants sont amortis durant le cours de la vie utile des immobilisations en question.

	2022	2021
Solde, début de l'exercice	117 788 154 \$	116 947 734 \$
Ajouts aux apports en capital reportés	12 790 910	9 084 643
Revenus constatés pour la période	130 579 064 (8 415 258)	126 032 377 (8 244 223)
Solde, fin de l'exercice	122 163 806 \$	117 788 154 \$

## 9. Frais payés d'avance

	2022	2021
Consortium du transport	– \$	629 288 \$
Fiducie de soins de santé au bénéfice des employés	492 517	476 011
Autres	109 582	108 062
	602 099 \$	1 213 361 \$

## 10. Fonds en fiducie

Les fonds en fiducie administrés par le Conseil, qui s'élevaient à 270 898 \$ (2021 - 342 206 \$) n'ont pas été inclus dans l'état consolidé de la situation financière et leurs résultats n'ont pas été inclus dans l'état consolidé des résultats.

# LE CONSEIL SCOLAIRE DE DISTRICT CATHOLIQUE DU NOUVEL-ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 août 2022

## 11. Immobilisations corporelles

Coûts	Solde au 31 août 2021	Ajouts	Dispositions radiations, et ajustements	Solde au 31 août 2022
Terrains	6 528 709 \$	329 366 \$	(6 100) \$	6 851 975 \$
Aménagements des terrains	5 867 643	1 803 201	-	7 670 844
Bâtiments et aménagements des bâtiments	193 455 642	9 312 777	(1 688 749)	201 079 670
Autres bâtiments	25 066	-	-	25 066
Structures non-permanentes	165 030	-	-	165 030
Construction en cours	-	446 196	-	446 196
Mobilier et matériel	467 675	85 771	(134 445)	419 001
Fournitures initiales	823 702	-	(231 507)	592 195
Matériel informatique et logiciels	3 718 031	1 095 271	(408 112)	4 405 190
Véhicules	30 673	47 694	-	78 367
Améliorations locatives	411 059	-	-	411 059
<b>Total</b>	<b>211 493 230 \$</b>	<b>13 120 276 \$</b>	<b>(2 468 913) \$</b>	<b>222 144 593 \$</b>

Amortissements cumulés	Solde au 31 août 2021	Dispositions, radiations, et ajustements	Amortissements	Solde au 31 août 2022
Terrains	- \$	- \$	- \$	- \$
Aménagements des terrains	2 066 765	-	506 044	2 572 809
Bâtiments et aménagements des bâtiments	76 296 590	(1 688 749)	6 859 940	81 467 781
Autres bâtiments	4 802	-	1 253	6 055
Structures non-permanentes	102 357	-	8 265	110 622
Construction en cours	-	-	-	-
Mobilier et matériel	284 796	(134 445)	64 696	215 047
Fournitures initiales	592 264	(231 507)	74 579	435 336
Matériel informatique et logiciels	1 528 093	(408 112)	1 395 171	2 515 152
Véhicules	6 135	-	6 929	13 064
Améliorations locatives	130 967	-	93 070	224 037
<b>Total</b>	<b>81 012 769 \$</b>	<b>(2 462 813) \$</b>	<b>9 009 947 \$</b>	<b>87 559 903 \$</b>

	Valeur comptable nette 31 août 2021	Valeur comptable nette 31 août 2022
Terrains	6 528 709 \$	6 851 975 \$
Aménagements des terrains	3 800 878	5 098 035
Bâtiments et aménagements des bâtiments	117 159 052	119 611 889
Autres bâtiments	20 264	19 011
Structures non-permanentes	62 673	54 408
Construction en cours	-	446 196
Mobilier et matériel	182 879	203 954
Fournitures initiales	231 438	156 859
Matériel informatique et logiciels	2 189 938	1 890 038
Véhicules	24 538	65 303
Améliorations locatives	280 092	187 022
<b>Total</b>	<b>130 480 461 \$</b>	<b>134 584 690 \$</b>

# LE CONSEIL SCOLAIRE DE DISTRICT CATHOLIQUE DU NOUVEL-ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 août 2022

## 11. Immobilisations corporelles (suite)

### a) Immobilisations en cours de construction

Les immobilisations en construction d'une valeur de 446 196 \$ (2021 - Néant \$) n'ont pas été amorties. L'amortissement de ces immobilisations commencera lorsque le bien sera mis en service.

### b) Actifs destinées à la vente

Le Conseil a recensé un terrain et un bâtiment qui peuvent être désignés comme "immobilisations définitivement mises hors service". Au 31 août 2022, 2 400 \$ (2021 - Néant \$) pour les terrains et Néant \$ (2021 - Néant \$) pour les bâtiments ont été inclus dans le solde final de la valeur comptable nette.

## 12. Surplus accumulé

Le surplus accumulé se décompose comme suit :

	2022	2021
Surplus (déficit) :		
Aux fins de conformité – non affecté :		
Fonds de roulement	13 512 212 \$	13 855 274 \$
Aux fins de conformité – affectation interne :		
Projets d'immobilisations engagés	1 926 158	2 081 961
Gratifications de retraite	–	28 981
Réserves des installations destinées aux élèves	962 177	962 177
Non disponible aux fins de conformité :		
Fonds générés par les écoles	1 078 759	1 166 993
Passif au titre des prestations de retraite et des autres avantages sociaux futurs	–	(641 863)
Revenus comptabilisés pour les terrains	6 854 375	6 528 710
Autres	(351 809)	(385 263)
<b>Surplus accumulé</b>	<b>23 981 872 \$</b>	<b>23 596 970 \$</b>

## 13. Frais de la dette et intérêt sur les prêts

Les dépenses en frais de la dette et en intérêt sur les prêts incluent le capital et les paiements d'intérêts de la façon suivante :

	2022	2021
Versements sur le capital du passif à long terme	2 884 847 \$	3 437 214 \$
Versements d'intérêts sur le passif à long terme	1 300 557	1 420 751
Intérêts courus sur le passif à long terme non-échu	351 801	385 254
	<b>4 537 205 \$</b>	<b>5 243 219 \$</b>

# LE CONSEIL SCOLAIRE DE DISTRICT CATHOLIQUE DU NOUVEL-ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 août 2022

## 14. Subventions pour les besoins des élèves

Les conseils scolaires de l'Ontario reçoivent la majorité de leur financement du gouvernement provincial. Ce financement se présente sous deux formes : les subventions législatives provinciales et les impôts municipaux sous forme d'impôts fonciers prélevés aux fins scolaires. Le gouvernement provincial fixe le taux des impôts fonciers prélevés aux fins scolaires. Les municipalités dans lesquelles le conseil scolaire exerce ses activités recueillent et remettent les impôts fonciers prélevés aux fins scolaires au nom de la province de l'Ontario. La province de l'Ontario fournit un financement supplémentaire jusqu'au niveau fixé par les formules de financement de l'éducation. 86% des revenus consolidés du conseil scolaire sont directement contrôlés par le gouvernement provincial par l'intermédiaire des subventions pour les besoins des élèves. Les montants des paiements de ce financement sont les suivants :

	2022	2021
Subventions législatives provinciales	101 677 569 \$	102 106 334 \$
Impôts fonciers prélevés aux fins scolaires	10 556 575	11 080 297
	112 234 144 \$	113 186 631 \$

## 15. Dépenses par objets

Voici un sommaire des dépenses courantes et des dépenses en immobilisations comptabilisées dans l'état des activités financières par objets :

	Budget 2022	Résultats 2022	Résultats 2021
Dépenses courantes			
Salaires et traitements	81 083 100 \$	80 565 740 \$	81 425 072 \$
Avantages sociaux	13 769 770	13 723 099	14 162 797
Perfectionnement du personnel	379 897	168 846	98 670
Fournitures et services	7 768 589	6 961 647	6 231 224
Intérêt	1 272 821	1 267 103	1 391 782
Dépenses de location	285 165	144 576	188 332
Frais et services contractuels	10 532 259	9 724 102	8 985 929
Autres	3 541 671	6 996 916	5 877 416
Dépenses en immobilisations	8 388 047	9 009 947	8 899 445
Activités financées par les écoles	1 600 000	1 422 860	340 813
	128 621 319	129 984 836	127 601 480
Pertes (gains) actuariels constatés (note 7)	–	48 966	(36 219)
	128 621 319 \$	130 033 802 \$	127 565 261 \$

# LE CONSEIL SCOLAIRE DE DISTRICT CATHOLIQUE DU NOUVEL-ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 août 2022

---

## 16. Fonds d'échange d'assurance des conseils scolaires de l'Ontario

Le Conseil est membre du Fonds d'échange d'assurance des conseils scolaires de l'Ontario (OSBIE), une compagnie d'assurance réciproque autorisée en vertu de la Loi sur les assurances. L'OSBIE assure la responsabilité civile générale, les dommages matériels et certains autres risques. L'assurance responsabilité civile couvre un montant maximal de 27 000 000 \$ par événement.

Les primes sur une période de cinq ans sont basées sur l'expérience en matière de sinistres de la compagnie réciproque et du conseil. Périodiquement, le conseil peut recevoir un remboursement ou être invité à payer une prime supplémentaire en fonction de sa part proportionnelle des réclamations. Le contrat actuel de cinq ans expire le 31 décembre 2026.

Les primes versées à l'OSBIE pour la police d'assurance se terminant le 31 décembre 2021 se sont élevées à 163 465 \$ (2020 - 177 420 \$).

## 17. Réclamations

Le Conseil est impliqué dans certains litiges et affaires légales, les issues desquels ne sont pas encore déterminables. S'il y avait obligation d'acquitter une réclamation concernant ces litiges et affaires légales, la perte qui en résulterait serait imputée aux résultats de l'exercice alors en cours.

## 18. Consortium du transport

Les services de transport pour les régions des villes du Grand Sudbury, d'Espanola ainsi que les régions est du Conseil sont fournis par le Consortium de services aux élèves de Sudbury (Consortium) en partenariat avec le Conseil scolaire public du Grand Nord de l'Ontario, Rainbow District School Board et Sudbury Catholic District School Board.

Le Consortium est un organisme à but non lucratif incorporé sous les lois de la province de l'Ontario. Selon l'entente régie au moment de la création du Consortium, les décisions opérationnelles et financières sont partagées d'une part égale entre les quatre conseils scolaires. Le 16 juillet 2009, le Consortium a été constitué en personne morale. Le 1<sup>er</sup> janvier 2010, le conseil scolaire a conclu une entente avec lui pour pouvoir administrer ensemble le transport des élèves de la région. Cette entente a été signée pour essayer d'accroître l'efficacité sur le plan de la prestation et de la rentabilité du transport des élèves de chaque conseil. Aux termes de l'entente conclue au moment de la constitution du Consortium, les décisions portant sur les activités financières et les activités d'exploitation du Consortium sont prises en commun. Ni l'un ni l'autre partenaire ne peut agir de façon unilatérale.

Le Conseil représente 17,91% (2021 - 19,52 %) des dépenses administratives du Consortium pour la période terminée le 31 août 2022. Cette entité est proportionnellement consolidée dans les états financiers du Conseil, de sorte que la quote-part des actifs, passifs, revenus et charges du consortium qui incombe au Conseil figure dans ses états financiers. Les opérations et soldes inter-organisationnels ont été supprimés.

# LE CONSEIL SCOLAIRE DE DISTRICT CATHOLIQUE DU NOUVEL-ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 août 2022

---

## 19. Engagements

Le Conseil s'est engagé à construire une nouvelle école catholique de langue française dans les régions de Hanmer et Val Thérèse (Ontario). Le montant approuvé par le ministère de l'Éducation est 18 645 336 \$. Au 31 août 2022, les dépenses encourues par le Conseil se chiffrent à 1 381 554 \$.

## 20. Transferts en nature du ministère des services gouvernementaux et des services aux consommateurs

Le conseil a enregistré des entrées, à la fois des recettes et des dépenses, associées à des transferts en nature d'équipement de protection individuelle (ÉPI) et de fournitures et d'équipements essentiels (FEE) achetés centralement et reçus du ministère des Services au public et aux entreprises (anciennement appelé, ministère des Services gouvernementaux et des Services aux consommateurs). Les montants comptabilisés ont été calculés sur la base du coût moyen pondéré des fournitures tel que déterminé par le ministère des Services au public et aux entreprises et des renseignements sur les quantités basées sur les registres du conseil. Le revenu en nature enregistré pour ces transferts est de 942 526 \$ avec des dépenses basées sur l'utilisation de 942 526 \$ pour une valeur nette de Néant \$.

## 21. Données budgétaires

Les données budgétaires présentées dans ces états financiers consolidés sont basées sur le budget préliminaire 2021-2022 approuvé par le Conseil le 17 juin 2021.

## 22. Adoption des prochaines normes comptables

Le conseil est en train d'évaluer les effets des nouvelles normes à venir et l'ampleur de leurs répercussions sur ses états financiers.

Bien que le calendrier d'adoption des normes puisse varier, certaines normes doivent être adoptées simultanément. Les exigences des chapitres SP 1201 Présentation des états financiers, SP 2601 Conversion des devises, SP 3041 Placements de portefeuille et SP 3450 Instruments financiers doivent être mises en œuvre en même temps. Le conseil n'a pas adopté de nouvelles normes comptables pour l'exercice terminé le 31 août 2022.

i. Normes applicables aux exercices financiers commençant le ou après le 1er avril 2022 (en vigueur pour le conseil à partir du 1er septembre 2022 pour l'année se terminant le 31 août 2023):

SP 1201 Présentation des états financiers remplace le SP 1200 Présentation des états financiers. La présente norme établit des principes généraux de présentation de l'information et des normes relatives à la communication de renseignements dans les états financiers des gouvernements. La norme introduit l'état des gains et pertes de réévaluation distinct de l'état des résultats. Les exigences des chapitres SP 2601 Conversion des devises, SP 3450 Instruments financiers, et SP 3041 Placements de portefeuille, qui doivent être adoptées en même temps, peuvent donner lieu à la présentation des gains et des pertes comme des gains et des pertes de réévaluation.

Le chapitre SP 2601 Conversion des devises remplace le chapitre SP 2600 Conversion des devises. La norme exige que les actifs et les passifs monétaires libellés dans une devise étrangère et les éléments non monétaires libellés dans une devise étrangère qui sont présentés à leur juste

# LE CONSEIL SCOLAIRE DE DISTRICT CATHOLIQUE DU NOUVEL-ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 août 2022

---

## 23. Adoption des prochaines normes comptables (suite)

valeur, soient ajustés pour refléter les taux de change en vigueur à la date des états financiers. Les gains et les pertes non réalisés découlant des fluctuations des devises étrangères sont présentés dans le nouvel état des gains et des pertes de réévaluation.

Le chapitre SP 3401 Placements de portefeuille remplace le SP 3040 Placements de portefeuille. La norme fournit des indications révisées sur la comptabilisation, la présentation et les renseignements à fournir sur les placements de portefeuille afin de se conformer au chapitre SP 3450 Instruments financiers. La distinction entre les placements temporaires et les placements de portefeuille a été supprimée dans la nouvelle norme, et lors de l'adoption, le SP 3030 Placements temporaires ne s'appliquera plus.

Le chapitre SP 3280 Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations définit les règles de comptabilisation et d'information applicables aux obligations juridiques liées à la mise hors service d'immobilisations corporelles contrôlées par un gouvernement ou un organisme public. Un passif pour une obligation de mise hors service peut s'appliquer à des immobilisations corporelles en usage productif ou qui ne sont plus en usage productif.

Le chapitre SP 3450 Instruments financiers établit les exigences en matière de comptabilisation et d'information pour tous les types d'instruments financiers, y compris les instruments dérivés. La norme exige l'évaluation à la juste valeur des dérivés et des investissements de portefeuille dans des instruments de capitaux propres qui sont cotés sur un marché actif. Tous les autres instruments financiers seront généralement évalués au coût ou au coût amorti. Les gains et pertes non réalisés découlant des variations de la juste valeur sont présentés dans l'état des gains et pertes de réévaluation.

ii. Normes applicables aux exercices financiers commençant le ou après le 1er avril 2023 (en vigueur pour le conseil à partir du 1er septembre 2023 pour l'année se terminant le 1er août 2024) :

Le chapitre SP 3400 Revenus établit des normes sur la façon de comptabiliser et de présenter les revenus, en établissant une distinction spécifique entre les opérations qui comportent l'obligation de prestation (c'est-à-dire que le payeur attend un bien ou un service de l'entité du secteur public), appelées opérations d'échange, et les opérations qui ne comportent pas d'obligation de prestation, appelées opérations sans échange.

Le chapitre NOSP-8 Éléments incorporels achetés fournit des indications sur la comptabilisation et la présentation des éléments d'actif incorporels achetés qui sont acquis dans le cadre d'opérations d'échange dans des conditions de concurrence normale entre des parties compétentes et consentantes qui ne sont pas contraintes d'agir.

Le chapitre SP 3160 Partenariats public-privé fournit des indications spécifiques sur la comptabilisation et l'information financière relatives aux partenariats public-privé entre des entités du secteur public et du secteur privé, lorsque l'entité du secteur public se procure des infrastructures en faisant appel à un partenaire du secteur privé.